s'est accompli. Si cette force ne se trouve point, si on voit clairement que le fait merveilleux dépasse la puissance de la nature corporelle ou celle de l'homme, il n'y a pas de doute qu'il ne soit extranaturel.

33. *Première objection.* — Nous ne connaissons pas toutes les forces, tous les secrets de la nature. On ne peut donc affirmer que les faits appelés vulgairement miraculeux, ne sont pas dus à quelque énergie naturelle que la science découvrira peut-être un jour.

Réponse. — Il n'est pas besoin de connaître tous les secrets de la nature pour savoir avec certitude si la cause de tel effet donné est naturelle ou non. Quand un effet se produit uniformément dans les mêmes conditions, il est le résultat d'une force naturelle; mais s'il se produit en dehors du cours ordinaire des choses, il a une cause extranaturelle. Supposer que dans ce dernier cas il est le résultat d'une force naturelle qu'on ignore, c'est mettre la nature en contradiction avec elle-même. Un corps vivant, par exemple, demeure incombustible au milieu des flammes; si l'on prétend que ce fait est purement naturel, il s'ensuivra que la même force tantôt consumera un corps vivant, tantôt le conservera; en sorte que les lois physiques qui, au dire des rationalistes, sont nécessaires et immuables quand il s'agit de nier la possibilité du miracle, perdent complètement ces caractères et cessent d'être des lois lorsqu'il s'agit d'expliquer naturellement le miracle. C'est ainsi que l'incrédulité se ment à elle-même.

34. *Deuxième objection.* — La science moderne, grâce à l'étude des phénomènes physiques et aux résultats merveilleux de la suggestion hypnotique, est parvenue à expliquer et même à reproduire tous les miracles, y compris ceux de l'Évangile. Il ne faut voir dans tous ces prodiges que les effets de l'imagination, qui atteint une force incroyable dans certaines conditions [a].

Réponse. — Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on connaît les singuliers effets de l'imagination sur l'organisme et son rôle dans la guérison de certaines maladies nerveuses. Les médecins de la Salpêtrière et de l'école de Nancy trouveront dans l'ouvrage de la *Béatification des Saints*, de Benoît XIV, à peu près toutes leurs observations physiologiques sur ce genre de maladies. Il n'est pas impossible, déclare le savant pontife, que l'imagination guérisse instantanément les maladies nerveuses; ce qui a empêché, plus d'une fois, le Saint-Siège de ranger la guérison des paralysies au nombre des miracles. Sur cette question, l'Église adopte les conclusions des médecins les plus savants et les plus consciencieux, qui sont obligés d'avouer que si parfois ils peuvent faire cesser des contractions, des convulsions, des agitations nerveuses, des paralysies, ils sont

[a] « C'est l'imagination qui fait le miracle. » (BERNHEIM, professeur à la faculté de médecine de Nancy.)

complètement impuissants à guérir par les suggestions ou l'hypnotisme les lésions organiques, les plaies purulentes, les cancers, les caries des os, etc., c'est-à-dire la plupart des maladies qui affligent l'humanité.

Constatation de l'origine divine des faits extraordinaires.

35. Quand il est établi qu'un fait n'a pas pour cause un agent de ce monde visible, il reste à savoir s'il a Dieu pour auteur ou bien un esprit mauvais [a]. Quant aux esprits bons, nous savons qu'ils sont les ministres fidèles de Dieu et qu'ils ne feront jamais rien pour nous tromper.

Or il y a des signes certains qui permettent de discerner les miracles divins des prestiges diaboliques.

36. Si les miracles accomplis sont d'un ordre supérieur et qu'ils dépassent toute force créée, comme la résurrection d'un mort, ils doivent évidemment être attribués à la seule puissance divine.

37. S'ils sont d'un ordre inférieur, et qu'il y ait lieu d'hésiter entre l'intervention de Dieu et celle des démons, on examine le fait au point de vue logique et moral.

1° Au *point de vue logique*, c'est-à-dire dans ses rapports avec la vérité. Tout fait extraordinaire qui se présente en opposition flagrante avec les vérités d'ordre rationnel, qui sont évidentes d'elles-mêmes ou par démonstration, doit être considéré comme diabolique. Ainsi, tous les prodiges évoqués en faveur du polythéisme, du panthéisme, du mahométisme, du brahmanisme, du bouddhisme, sont condamnés par ce seul fait qu'on les donne comme preuves de théories incontestablement fausses en matière de religion. De même, tout le merveilleux du spiritisme ne peut avoir une origine divine, car les spirites enseignent l'indifférence des cultes, l'inutilité de la prière, nient l'indissolubilité du mariage, l'éternité des peines de l'autre vie, etc.

[a] Les esprits, soit bons, soit mauvais, peuvent opérer certaines choses merveilleuses qui dépassent la puissance de l'homme et de la nature corporelle, car ils sont doués de facultés supérieures à celles que nous remarquons dans ce monde visible. Ainsi, ils peuvent transporter les corps avec une grande rapidité, les tenir élevés dans les airs, en unir et en séparer les parties, produire des effets de lumière, de chaleur, d'électricité, de magnétisme, agir sur le système nerveux de l'homme, troubler les organes des sens et de l'imagination, exciter nos représentations sensibles sans la présence des objets extérieurs, suspendre la sensibilité, etc.; et comme ils connaissent les forces les plus secrètes de la nature, ils peuvent en faire toutes sortes d'applications, au grand étonnement de l'homme, qui ne voit point ces agents mystérieux.

2° Au *point de vue moral*, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'honnêteté des mœurs. Tout fait extraordinaire qui flatte les passions, justifie le vice, ne peut venir que du démon. A ce titre, on doit considérer comme prestiges diaboliques les œuvres merveilleuses du paganisme indien ou gréco-romain, du mahométisme et de certaines sociétés secrètes.

38. On examinera aussi, pour discerner les vrais miracles, le caractère de l'opérateur et la nature de l'œuvre.

L'*opérateur* a-t-il des mœurs honnêtes? est-il pieux et humble? Un tel homme n'est point le suppôt du démon. Dans le cas contraire, on doit se défier. Dieu ne se sert pas ordinairement des méchants pour faire son œuvre.

Si, dans l'*œuvre* considérée en elle-même et dans ses circonstances, il se rencontre quelque chose d'indécent et de criminel; si l'œuvre n'a pas d'autre objet que de servir de pâture à la curiosité publique, comme seraient des bruits effrayants, des évocations de fantômes, des danses de meubles, des contorsions, des convulsions; si elle ne produit dans les assistants que la stupéfaction, la défiance ou la crainte : on peut dire qu'il n'y a pas là de miracle divin, car les œuvres de Dieu sont pures et saintes, ce sont des œuvres de bienfaisance et de miséricorde; même dans des cas exceptionnels de châtiments justes et sévères infligés à des impies, elles ont toujours un caractère de gravité et inspirent le respect, la confiance et l'amour.

Constatation du but d'un miracle.

39. Le but du miracle, c'est-à-dire ce qu'il tend à prouver, ressort des paroles du thaumaturge, ou des conditions dans lesquelles s'opère le prodige.

Dans le premier cas, le thaumaturge déclare, comme l'a fait Jésus-Christ, que ses miracles ont pour but de prouver la divinité de sa mission, de sa doctrine.

Dans le second cas, les miracles, étant accomplis par un saint, ou au tombeau d'un saint, ou dans un lieu marqué par une apparition céleste, ont pour but évident de manifester la sainteté du personnage dont Dieu se sert comme d'instrument, ou la réalité de l'apparition; et par suite ils prouvent toujours la vérité de la religion au sein de laquelle se manifestent ainsi la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu.

5. Force probante du miracle.

40. Le miracle, étant l'œuvre de Dieu, est évidemment un signe de vérité. Par conséquent, s'il se fait pour attester la mission divine d'un personnage, la révélation d'un article de foi, l'autorité céleste d'une institution, il est une démonstration indubitable de la vérité de ces faits : nous sommes absolument certains que ce personnage est l'envoyé de Dieu, que la vérité dogmatique ou pratique qu'il propose à notre croyance, à notre obéissance, est une vérité divine; que cette institution a pour auteur Dieu lui-même. Car Dieu ne peut faire des miracles en faveur de l'imposture et de l'erreur.

41. La force démonstrative du miracle a toujours été reconnue dans l'humanité. *Quel miracle faites-vous, afin que nous croyions en vous*[1]? disaient les Juifs à Jésus. Et lorsque saint Paul guérit le boiteux de Lystre, la foule s'écria en parlant de lui et de Barnabé : *Des dieux semblables à des hommes sont descendus vers nous*[2]. Et on s'apprêta à leur sacrifier des taureaux.

---

[1] S. Jean, VI, 30. — [2] *Actes*, XIV, 10.